



**Vidéo conference**

**Préparation à l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022**





**Résolutions**  
***Assemblée Générale ordinaire***

## Résolutions 1 à 4

Approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés, affectation du résultat de l'exercice et constatation que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social

## Résolution 5

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

## Résolution 6

Ratification de la désignation de Mme Tone Kvåle au Conseil de Surveillance de la Société

## Résolutions 7 à 10

**Approbation des éléments de rémunération et des rémunérations versées ou attribuées au cours de l'exercice au Président et membres du Directoire, au Président du Conseil de Surveillance**

*Chapitre 5, section 2.2 du Document d'enregistrement universel*

## Résolutions 11 à 14

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président et membres du Directoire, au Président du Conseil de Surveillance

*Chapitre 5, section 2.1 du Document d'enregistrement universel*

## Résolution 15

Autorisation au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions





**Résolutions**  
***Assemblée Générale extraordinaire***

## Résolution 16

Autorisation au Directoire en vue d'une réduction de capital social par annulation des actions auto-détenues

## **Résolutions 17 à 26**

**Délégations au Directoire afin de procéder à une augmentation de capital avec l'accord du Conseil de Surveillance**

## Résolutions 27 à 30

Délégations au Directoire afin d'émettre et d'attribuer des Stocks Options, BSA et Actions Gratuites dans la limite de 7% du capital

## Résolution 31

Délégation de compétence au Directoire pour augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

*> Le Directoire propose de rejeter cette résolution*

## Résolution 32

Examen de la situation de la Société et décision à prendre par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce quant à sa dissolution anticipée

> *Le Directoire propose de rejeter cette résolution*

## **Résolution 33**

**Pouvoir pour les formalités**